

**ARRETE N°3/2023 : COMPETITION GIANT OPEN - FERMETURE EXCEPTIONNELLE  
DE L'ESPACE AQUATIQUE DU 14 AU 21 MARS 2023 ET DE  
L'ESPACE FORME ET BIEN-ÊTRE DU 16 AU 20 MARS 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-17 ;

**VU** l'arrêté du maire de la commune de Saint-Germain-en-Laye en date du 3 mai 2019 autorisant l'ouverture de la piscine intercommunale, classée en type X de la 1<sup>ère</sup> catégorie ;

**VU** l'arrêté du Président du Syndicat Intercommunal du 3 septembre 2019 portant sur les horaires d'ouverture de l'équipement ;

**CONSIDERANT** l'organisation, dans l'enceinte du Dôme, d'une compétition de natation par la Fédération Française de Natation, du 14 au 20 mars 2023 ;

**CONSIDERANT** que l'organisation de cette manifestation nécessite la fermeture au public de l'équipement ;

Nous, **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : L'espace aquatique de l'établissement sera exceptionnellement fermé au public du mardi 14 mars 2023 au mardi 21 mars 2023 inclus

**ARTICLE 2** : L'espace forme et bien-être de l'établissement sera exceptionnellement fermé du jeudi 16 mars 2023 au lundi 20 mars 2023 inclus.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'équipement, le Directeur général des Syndicats et le Président du Syndicat Intercommunal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **13 MARS 2023**

Transmis en Préfecture et affiché le **13 MARS 2023**

  
**Arnaud PERICARD**  
Président du Syndicat Intercommunal